

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2021

Présents M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant, M. Leboulanger, Mme Blaizot.

Absents excusés : Mme Gourdou, M. Jehanne

Secrétaire de séance : Mme Marnier

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Gourdou à Mme Piron et par M. Jehanne à M. Colino. Monsieur le maire présente le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2021 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **1. Bilan de l'étude sur l'éclairage nocturne et la biodiversité**

Monsieur le maire donne la parole à M. Lucas Blondel-Amour. Celui-ci expose le bilan de l'étude qu'il a réalisée dans le cadre de ses études sur l'éclairage nocturne et la biodiversité.

L'étude a porté sur 2 points :

Le parc d'éclairage de la commune dont les points lumineux ont été cartographiés, leur intensité lumineuse mesurée ainsi que leur surface de diffusion.

Les chauves-souris présentes dans le clocher dont le comportement vis-à-vis de l'éclairage nocturne a été observé et l'activité quantifiée en fonction de l'extinction des points lumineux.

Cette étude a montré que l'éclairage nocturne dérange les chauves-souris et que l'éclairage LED semble plus adapté en raison de sa surface de diffusion plus réduite.

Mme Marteau du groupe mammalogique normand souligne que les chauves-souris sont insectivores et que les insectes sortent sur les quatre premières heures de la nuit.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à M. Mustapha Mzari-Rossi, élu de Cormelles le Royal, qui présente au conseil municipal les services proposés par l'Association Nationale des Elus en charge du Sport. M. Courant prend acte de que l'ANDES propose un accompagnement technique mais demande s'il y a aussi un accompagnement au niveau des subventions. M. Mzari-Rossi répond par l'affirmative.

Les responsables des différentes commissions et les délégués auprès des structures intercommunales font le compte rendu au conseil municipal des différentes réunions auxquelles ils ont participé :

Mme Piron : Le bulletin municipal 2022 est en cours de rédaction pour une distribution fin janvier – début février. La commission culture et communication a aussi travaillé sur la charte d'utilisation du panneau d'information qui sera soumise au vote du conseil municipal lors de cette séance.

Elle indique que le repas des aînés a eu lieu le 28 novembre et que les colis ont été distribués le 11 décembre.

M. Courant informe le conseil municipal que la commission personnel communal s'est réunie le 18 novembre avec à l'ordre du jour les évaluations annuelles, l'IFSE et le CIA ainsi que l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif.

Vu le contexte sanitaire actuel, le pot du personnel prévu le 10 décembre est reporté à une date ultérieure. Les chèques cadeaux seront distribués au personnel en fin de semaine.

Mme Sozzi indique que l'école compte actuellement de nombreux cas de COVID. 3 classes ont été fermées fin novembre – début décembre et la classe de CE2 – CM1 est fermée cette semaine.

Mme Martelin-Poder indique que la commission environnement lors de sa réunion du 4 novembre a fait le bilan du fleurissement 2021. La commune a obtenu le 4<sup>ème</sup> prix. En 2022, le même fleurissement sera reconduit avec une attention particulière apportée à l'amélioration des entrées de village.

La commission a aussi étudié la cartographie des chemins. Il existe 1,3 km de chemin qui sont inaccessibles. Un courrier sera adressé aux riverains pour leur demander d'entretenir les végétaux empiétant sur les chemins concernés.

M.Colino informe le conseil municipal que les travaux de la route de Bully seront réceptionnés le vendredi 10 décembre. Les travaux se sont très bien passés. Des essais pour le bus vont être réalisés et le circuit normal va reprendre à la rentrée de janvier.

M. Troussier demande quand est prévu le marquage au sol. M. le maire lui répond qu'il sera réalisé dès que le temps le permettra et vraisemblablement au printemps.

Mme Delaunay demande pourquoi elle n'a pas été conviée à la réunion publique. M. le maire lui répond que cette réunion était destinée aux riverains des travaux et que seules trois personnes y ont assisté.

## **2. Adhésion de la commune à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)**

Suite à l'intervention de M. Mzari-Rossi, Mme Piron propose au conseil municipal d'adhérer à l'ANDES :

Afin de faire bénéficier la collectivité des services proposés par l'ANDES dans le domaine du développement du sport dans la cité, Monsieur le maire propose de faire adhérer la commune à cette association.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les objectifs principaux de cette association sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale. Le montant annuel de la cotisation est fixé en fonction du nombre d'habitants :

Moins de 1 000 habitants	55€
De 1 000 à 4 999 habitants	110€
De 5 000 à 19 999 habitants	232€
De 20 000 à 49 999 habitants	464€
De 50 000 à 99 999 habitants	927€
Plus de 100 000 habitants	1 730€

En conséquence, conformément au dernier recensement, la commune d'Amayé sur Orne compte 1009 habitants, soit une cotisation annuelle de 110€.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Mme Delaunay demande quels sont les projets dans le domaine.

M. Forant demande si d'autres communes adhérentes ont été contactées pour connaître quelles aides cette association peut apporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions, dit que :

- La commune d'Amayé sur Orne adhèrera à l'Association Nationale des Elus en charge du sport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et versera la cotisation correspondante à sa population.
- Monsieur Philippe LEBOULANGER représentera la collectivité auprès de cette association.

### **3. Composition des commissions**

Suite au remplacement au sein du conseil municipal de Mmes Havard et Turgis par M. Leboulanger et Mme Blaizot, il convient de compléter la composition des commissions dans lesquelles des postes sont vacants.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Culture et communication : M. Philippe LEBOULANGER et Mme Sonia BLAIZOT en remplacement de Mmes Havard et Turgis

Urbanisme et développement : M. Philippe LEBOULANGER en remplacement de Mme Havard

Services techniques – travaux – voirie : M. Philippe LEBOULANGER en remplacement de Mme Havard

Environnement – Développement touristique : Mme Sonia BLAIZOT en remplacement de Mme Havard

Les commissions sus dites se composent désormais de la façon suivante :

<b>Culture et communication</b>	
M. Philippe LEBOULANGER Mme Sonia BLAIZOT Mme Caroline SOZZI	M. Daniel BLIN M. Yoann COURANT

<b>Urbanisme et développement</b>	
M. Philippe LÉBOULANGER M. Benoit TROUSSIER M. Christophe FORANT	Mme Martine DELAUNAY Mme Pierrette MARNIER

<b>Services techniques – travaux - voirie</b>	
M. Philippe LÉBOULANGER M. Luc DE SAINT NICOLAS M. Benoit TROUSSIER	Mme Pierrette MARNIER M. Christophe FORANT

<b>Environnement – Développement touristique</b>	
Mme Lucie MARTELIN PODER Mme Sonia BLAIZOT M. Simon JEHANNE	M. Yoann COURANT Mme Martine DELAUNAY

#### **4. Représentation dans les structures intercommunales**

Suite au remplacement au sein du conseil municipal de Mmes Havard et Turgis par M. Leboulanger et Mme Blaizot, il convient de remplacer celles-ci au sein des structures intercommunales dans lesquelles elles siégeaient précédemment à savoir le SIGRSO et le CNAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu à l'unanimité :

- Mme Sonia BLAIZOT représentante titulaire au SIGRSO en remplacement de Mme Justine TURGIS. Les représentants de la collectivité au sein du SIGRSO sont donc désormais :

	Titulaires	Suppléants
<b>SIGRSO</b>	Simon JEHANNE Sonia BLAIZOT	Stéphanie PIRON

- Mme Stéphanie Piron en remplacement de Mme Havard pour le représenter au CNAS.

#### **5. Charte d'utilisation du panneau d'information**

Madame Piron, maire-adjoint chargée de la culture et de la communication, rappelle au conseil municipal l'installation d'un panneau lumineux destiné à informer la population.

Elle propose au conseil municipal d'adopter une charte concernant son utilisation.

M. Forant souhaite savoir si les demandeurs pourront faire une relecture avant diffusion.

Mme Delaunay demande si les réunions de conseil municipal seront affichées. Mme Piron répond que les dates des deux derniers conseils municipaux ont déjà été diffusées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la charte d'utilisation du panneau lumineux d'information jointe en annexe à cette délibération

## **6. Création d'un conseil municipal jeunes**

Mme Piron expose qu'il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence d'un individu. Elle propose donc la création d'un conseil municipal jeunes (CMJ) dont l'objectif sera de permettre aux jeunes y participant un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge en les familiarisant avec les processus démocratiques (vote, débat contradictoire, intérêt général face aux intérêts particuliers, ...) et par la gestion de projets accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune. Ceci constituera une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres

Ce CMJ sera composé de jeunes âgés de 10 à 17 ans élus pour une durée de 1 an.

La mission première du CMJ sera de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consistera à être force de proposition pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des habitants de la commune et des jeunes en particulier. Il sera prévu d'organiser au moins 2 séances plénières par an du CMJ. Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions, ...

Dans ce but, un appel à candidature a été lancé avec le dernier « Mag ». Sept candidatures ont été déposées. L'idée de départ était d'avoir quinze membres à l'image du conseil municipal officiel mais il a été décidé de maintenir la création du CMJ avec ces seuls sept membres.

Mme Marnier demande quel âge ont les candidats. Mme Piron lui répond qu'ils ont entre 11 et 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un conseil municipal des jeunes qui a pour objectif de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...) mais aussi par la gestion de projets élaborés par les jeunes, accompagnés par des conseillers municipaux.
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif au conseil municipal des jeunes.

## **7. Création d'un poste d'adjoint administratif à 19/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint administratif à 15/35<sup>ème</sup>**

Considérant l'augmentation de la charge de travail au secrétariat de mairie due notamment à l'augmentation de la population suite à la réalisation de 2 lotissements, M. Courant propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 19/35<sup>ème</sup> et de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 15/35<sup>ème</sup>

Il indique que le coût supplémentaire mensuel serait de 298€.

A 14 voix pour et une abstention, le conseil municipal approuve cette proposition.

## **8. Questions diverses**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de la reprise importante des cas de COVID, il a pris un arrêté fermant la salle à la location jusqu'au 28 février.

Pour cette même raison, les vœux du maire ne pourront pas avoir lieu. Une carte sera envoyée à chaque foyer.

M. Courant indique que le syndicat scolaire recherche un chauffeur de bus à compter du mois de janvier.

La séance est levée à 22 heures 15.